



Compte rendu sommaire
conseil communautaire du 16 décembre 2021 à 9h – siège CCVG
 art. L.5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

MB/AL/21-1149/ADM

Étaient présents (élus membres du conseil communautaire) : Bruno AYCARD – Sandrine BELTRA – Patrick BOUBEKER - Jean-Pierre CALONGE - Roger CASTEL - Jean-Pierre COIQUAULT - Virginie CORPORANDY-VIALON (procuration de M. BERTI) - Alexandra DELGADO - Thierry DUPONT – Anne Laure EXCOFFON-JOLLY - Jérémie FABRE (procuration de M. JAULT) - Mireille GAMBA - André GARRON – Guy GENSOLLEN (procuration de Mme MANGOT) - Nicolas GERARDIN (procuration de Mme FOUASSE) - Pierre HENRY - Philippe LAURERI - Éric MATTEODO (procuration de M. JAULT) – Yves PALMIERI (procuration de Mme DRELON) – Danièle RAVINAL (procuration de Mme FOUCOU) – Marie-Aurore SMADJA – Christiane VINCENTS - Jean-Luc VITRANT - Marie Martine XICLUNA

Étaient absents excusés : Robert BERTI (procuration à Mme CORPORANDY-VIALON) – Fabienne DRELON (procuration à M. PALMIERI) - Bénédicte FOUASSE (procuration à M. GERARDIN) - Roseline FOUCOU (procuration à Mme RAVINAL) – Hervé JAULT (procuration à M. MATTEODO) – Ludivine MANGOT (procuration à M. GENSOLLEN) - Monique MARTINE (procuration à M. FABRE)

Administration communautaire : MM. BÉDROSSIAN – ROBERT – Mme LE CREF

PRÉAMBULE

M. FABRE est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Les membres du conseil communautaire valident le Procès-Verbal de la séance du 15 octobre 2021. Ils prennent acte de la présentation des décisions prises par délégation du conseil.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - classement intérêt communautaire stade J. Astier à La Farlède

1.1 rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – classement d'intérêt communautaire du stade J. Astier à La Farlède

Elle a examiné la question ce 23/11/2021. Il convient de prendre acte de ce rapport. La CLECT retient une évaluation de charge transférée de 230 060 €. Sur cette base il est proposé une révision de droit commun de l'AC de La Farlède.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

1.2 classement intérêt communautaire stade J. Astier à La Farlède

Aujourd'hui, le stade J. Astier de La Farlède est concerné par ce classement. En effet, il accueille de nombreuses associations dépassant largement le cadre communal d'une part et il est d'autre part le seul équipement capable d'accueillir des rencontres d'un certain niveau national sur le secteur communautaire. Enfin, ce classement permet à la CCVG de gérer en cohérence tous les équipements notables de plein air du secteur, ce stade étant le dernier de gestion communale à ce jour. M. Palmiéri détaille la nature des équipements transférés et leur ampleur en précisant que sont exclus 1 logement et le grand parking extérieur.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

1.3 révision du tableau des effectifs

Il convient de créer les emplois des agents transférés du stade J. Astier, à savoir un emploi dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et 1 emploi dans le grade d'adjoint technique. Le comité technique communautaire est consulté le 2 décembre 2021 via la fiche d'impact réalisée. Le tableau des effectifs est donc révisé dans ce sens.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

1.4 logements de fonction communautaires

Il convient de mettre à jour la liste des emplois qui peuvent bénéficier d'un logement de fonction. Le comité technique est saisi en amont.

M. Palmiéri précise que le logement au stade J. Astier à La Farlède répond à la définition d'astreinte. En effet, l'agent est chargé en particulier de la gestion nocturne en semaine et de sa gestion de fin de semaine au motif qu'il est logé sur place. Il est remplacé par d'autres agents non logés en cas d'indisponibilité.

Descriptif : 99 rue du Grand Vallat – stade J. Astier, appartement de type T6. Conditions financières : Redevance 50% de la valeur locative, soit 427€/mois, révisée selon l'indice applicable, + la totalité des charges afférentes au logement.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

1.5 indemnité de permanence et d'astreinte

Une nouvelle situation est à retenir au titre de cette indemnité :

- astreinte d'un agent affecté l'exploitation du stade de La Farlède en cas d'indisponibilité du gardien logé sur place. Le comité technique paritaire a examiné la question lors de sa séance du 2 décembre 2021.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

1.6 rapports d'activité des syndicats 2020

Comme chaque année, les syndicats auxquels adhère la CCVG présentent leur rapport d'activité dont il faut prendre acte : Sittomat, SMBVG, SICTIAM, Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée, PNR de la Sainte Baume.

À noter que le SMO THD Sud et le SM Eygoutier n'ont pas produit de rapport.

Le conseil prend acte.

II. FINANCES

2.1 demande de subvention pour la dématérialisation service ADS

Une aide financière dédiée pour accompagner les collectivités a été mise en place par l'État, elle s'inscrit dans le cadre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales ».

5 200 € d'aide d'État seraient possibles pour ces frais de dématérialisation pour la part assumée par la CCVG au bénéfice des 3 communes relevant jusqu'au 31.12.2021 du service commun partiel.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.2 attribution de compensation - rapport quinquennal

Le conseil communautaire doit tenir un débat, et en prendre acte, concernant le rapport relatif à l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences communautaires.

Le président expose en détail le rapport qui fait état d'une dépense assumée par la CCVG supérieure aux diminutions de charges consenties.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.3 attributions de compensation définitives 2021 et prévisionnelles 2022

Commune	Attribution de compensation définitive € 2021	Attribution de compensation prévisionnelle € 2022
Belgentier	(attribution négative) - 67 412	idem
Solliès-Toucas	127 251	idem
Solliès-Pont	798 762	idem
Solliès-Ville	35 682	idem
La Farlède	3 432 291	3 202 231 (transfert de charge stade J. Astier)
Total AC négative	67 412	idem
Total AC positive	4 393 986	4 163 926

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.4 Décision Modificative n°2 budget annexe assainissement collectif

Afin de finaliser les travaux de diagnostic des réseaux communaux pour les eaux parasites, il convient d'inscrire des crédits complémentaires pour un montant de 7 728 € en section d'investissement. L'équilibre se fait par la diminution de crédits de dépenses aux comptes 21532 et 2315.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.5 Décision Modificative n°3 budget annexe eau

Il s'agit d'augmenter les crédits de dépenses de 300 € afin de procéder au remboursement du salaire de l'agent transféré, au budget principal.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.6 Décision Modificative n°3 budget principal

En section de fonctionnement, conformément à l'avis favorable du bureau du 4 novembre 2021, il convient de porter des crédits supplémentaires pour l'attribution d'un complément de subvention à l'association Gapeau FM d'un montant de 1 125 €.

En section d'investissement, des crédits complémentaires sont nécessaires pour l'opération d'aménagement du nouvel office de tourisme :

- 18 720 € pour la conception/réalisation d'un film promotionnel des 5 communes, de la valorisation de l'activité agricole du territoire (figue / olive et vigne) + grandes manifestations
- 96 400 € pour les travaux d'aménagement au vu des résultats des appels d'offres supérieurs aux estimations.

Toujours en section d'investissement, en recettes, il convient :

- ✓ de régulariser à la baisse le montant de la subvention attribuée dans le cadre du CRET pour l'installation de conteneurs de grande capacité : - 75 000 € soit 300 000 € de subvention.
- ✓ de réviser à la hausse en fonction des dernières données financières le remboursement par les communes de la dématérialisation de l'ADS pour un montant de 13 789 € qui comprend également 6 254 € en modification de compte (13141 au lieu du 276341).
- ✓ d'inscrire une subvention supplémentaire de 60 610 € notifiée par l'agence nationale du sport pour la réfection du stade des Sénès.
- ✓ d'inscrire les sommes de 29 171.98 €, 11 024 € et 11 804 € au titre des co-subventionnements de l'Etat, du Département et de la Région pour les DFCl 2021.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.7 fonds de concours 2020 Belgentier

Modification d'attribution de fonds de concours 2020 pour Belgentier. Précédent plan de financement pour une dépense de 112 000 € HT :

- CCVG = 48 000 €HT

- commune = 64 000 €HT

Nouveau plan de financement :

- CCVG = 35 200 €HT

- FRAT = 33 600 €HT / Département 8 000 €HT

- commune = 35 200 €HT

Reste un reliquat de 12 800 € à réaffecter.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.8 attribution d'aides en faveur de l'habitat à Var Habitat au titre- ZAC des Laugiers - Solliès-Pont

La première demande de Var Habitat porte sur l'acquisition en VEFA (Vente en l'état Futur d'Achèvement) de 18 logements locatifs sociaux implantés dans le nouvel éco-quartier situé ZAC des Laugiers, îlot C1.

La seconde demande de Var Habitat porte sur la construction de 35 logements locatifs sociaux situés également ZAC des Laugiers, îlot D1. Les montants sollicités pour s'élèvent à 23 148 € s'agissant de la première demande, et à 32 150 € pour la seconde, soit un montant total de 55 298 €.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.9 annulation subvention attribuée à la SFHE – opération ch. de Guiran Solliès-Toucas

Le permis de construire, accordé le 26 décembre 2019, a été retiré le 27 juillet 2021, conséquemment à la demande formulée par le pétitionnaire le 21 avril 2021. Il convient d'annuler ladite subvention.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

2.10 octroi de subvention complémentaire 2021

Le second versement 2021 de 1 125 € est nécessaire pour l'association Gapeau FM qui a maintenu son activité et ses ateliers pédagogiques durant l'année.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

III. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui se substitue à toutes les indemnités préexistantes, est de mise en application obligatoire, nombre de primes pré-existantes ayant été déjà abrogées. Aujourd'hui, suite à des arrêtés interministériels du 5 novembre 2021, sont concernés les cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux, les bases légales de leur régime indemnitaire étant abrogées au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

IV. EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1 DSP / redevances publiques associées / contrat SCP

Le président explique que la procédure de DSP pour les services unifiés eau/assainissement est arrivée à son terme après négociation. Le président explique que bien qu'il n'y ait qu'un seul candidat, la négociation a pu se tenir réellement. Le déroulé précis de la procédure est exposé au conseil communautaire.

D'autre part, une progression des redevances d'eau et d'assainissement est nécessaire avant harmonisation complète au regard des travaux à engager par la communauté de communes sur les réseaux et infrastructures.

Selon les communes et pour une facture annuelle de 120 m³, les progressions (déléataire + redevances) sont comprises entre 11 € et 94 € entre 2022 et 2025.

D'autre part le Président valide par délégation le nouveau contrat SCP d'alimentation en eau potable.

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

4.2 demande de subvention agence de l'eau rénovation réseau assainissement

L'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 ». Il est proposé de solliciter cette aide pour la rénovation de 16 tronçons du réseau assainissement.

OPÉRATION	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT
Rénovation de 16 tronçons de réseau	3 000 000 € HT	50 % Agence de l'Eau Rhône
		30 % Conseil Départemental
		20 % Autofinancement CCVG

Le conseil valide comme suit :

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10h32.

Affiché le 21/12/21.

Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès par délégation
Pour le Président et
le Directeur Général
Manuel BÉDROSSIAN

